



Aix-sur-Vienne

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE OU D'ARRÊTE DE CIRCULATION

Service urbanisme
Anthony DUMAS - Tél. : 05 55 70 77 06 – a-dumas@mairie-aixsurvienne.fr

DEMANDE A FORMULER IMPERATIVEMENT :

- 1 mois avant le début des travaux sur les routes départementales ou nationales,
- 1 semaine avant le début des travaux sur les routes communales.

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e),

agissant en qualité de

demeurant à

sollicite, pour mon compte

pour le compte de

demeurant à

Une autorisation de voirie afin.....
.....
.....

Un arrêté de circulation afin.....
.....
.....

Date prévue des travaux :

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Fait à Aix-sur-Vienne, le

NB : une demande de prêt de panneaux peut être effectuée auprès de nos services. Elle concerne exclusivement les particuliers, moyennant un chèque de caution de 76,22 € établi à l'ordre du Trésor Public.